

## Equivalences vers le CQP EAE :

- Le CQP ASA équitation permet d'obtenir les exigences préalables à l'entrée en formation et à la mise en situation pédagogique ainsi que l' UC 1,
  - Le CQP ASA tourisme équestre permet d'obtenir les exigences préalables à l'entrée en formation et à la mise en situation pédagogique ainsi que l'UC 1,
  - Le CQP ORE permet d'obtenir les exigences préalables à l'entrée en formation et à la mise en situation pédagogique ainsi que les UC 1 et 2,
  - Les UC 1, 2 et 3 du CQP ORE permettent d'obtenir les exigences préalables à l'entrée en formation et à la mise en situation pédagogique ainsi que les UC 1 et 2,
- 
- Le BPJEPS 10 UC mention équitation permet d'obtenir une équivalence complète,
  - Le BPJEPS 10 UC mention tourisme équestre permet d'obtenir les exigences préalables à l'entrée en formation et à la mise en situation pédagogique ainsi que les UC 1 et 2,
  - Les UC 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 du BP-JEPS mention équitation permettent d'obtenir les exigences préalables à l'entrée en formation et à la mise en situation pédagogique ainsi que les UC 1 et 2,
  - Le BPJEPS 4 UC Activités Equestres permet d'obtenir les exigences préalables à l'entrée en formation et à la mise en situation pédagogique ainsi que les UC 1, 2 et 4,
- 
- L'AAE permet d'obtenir les exigences préalables à l'entrée en formation et à la mise en situation pédagogique ainsi que l'UC 1,
  - L'ATE (avant le 29 août 2007) permet d'obtenir les exigences préalables à l'entrée en formation et à la mise en situation pédagogique ainsi que l'UC 1.